

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_087

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 4 juin 2021

LE 12 juin 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	38
Votants	56
Pouvoirs	18

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

OPÉRATION AMÉLIA 2 : DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CURNIL, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LECOMTE, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. DENIS, M. MOTARD, M. GUILLEMET, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. CHAPOUL, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. DOBBELS, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. MALLET, Mme TOULAT, M. VIROL, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. LAVITOLA, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme REYS

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
M. LACOSTE donne pouvoir à M. MARTY
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. MOISSAT donne pouvoir à M. PROTANO
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE
M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. PARVAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET
M. BARROUX donne pouvoir à Mme COURAULT
M. CAREME donne pouvoir à Mme COURAULT
Mme LANDON donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FRANCESINI
M. PALEM donne pouvoir à M. SUDREAU

OPÉRATION AMÉLIA 2 : DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération du 5 juillet 2018, le Grand Périgueux a approuvé le lancement et le fonctionnement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Amélia2 (OPAH-RU) du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Que l'objectif du programme Amélia2 est d'aider à la rénovation de 1455 logements en 5 ans, que ce soit un soutien aux travaux de rénovation énergétique, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie, à la remise aux normes totale de logements dégradés ou encore la remise aux normes des systèmes assainissement individuel.

Qu'au 31 mai 2021, 689 rénovations de logements ont été validées en commission Amélia2 pour un montant total de subvention de l'agglomération de 810 722 €. Au 31 mai 2021, 277 propriétaires ont réalisés leurs travaux : les subventions du Grand Périgueux ont donc été versées à hauteur de 326 285 €, dont 158 493 euros depuis le début de l'année 2021.

Considérant que le budget 2021 prévoit une ligne dédiée aux subventions Amélia2 aux propriétaires occupants de 170 000 euros (autorisation de programme 201812 – ligne 20422) : compte tenu du volume de dépenses depuis le début de l'année (plus de 150 000 euros) et du nombre de dossiers en stock (412 dossiers accordés en attente de réalisation des travaux puis en mise en paiement), il semble opportun de prendre une décision modificative de 170 000 € supplémentaires pour 2021 et ainsi passer cette ligne à 340 000 €.

Que l'autorisation de programme pourra être modifiée en conséquence avec une augmentation de crédits de paiement de 170 000 € en 2021 et une diminution d'autant en fin d'opération, en 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Modifie le budget principal de la façon suivante

Section d'investissement :

- dépenses : compte 20422, fonction 70, opération 201812 « AMELIA » : + 170 000 €
- recettes : compte 1641, fonction 70, emprunt : + 170 000 €

- Modifie l'autorisation de programme n°201812 « AMELIA » de la façon suivante

Objet du programme	Total programme	réalisations antérieures au 01/01/2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Aides à la pierre (Amélia)	1 429 890,49	209 890,49	340 000	250 000	300 000	300 000	30 000

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

DD2021_087

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20210612-DD2021_087-DE

Délibération publiée le 25/06/2021

Pour extrait conf

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 25/06/2021

Périgueux, le 25/06/2021

Le Président,
Jacques AUZOU

